

Conseil municipal

Déposée à la séance du. . . 16 mai 2017

Renvoi direct en commission demandé: OUI / NON

Commission:

M-

Motion du.....
de.....
.....

Titre: « Utilisons notre matière grise pour limiter l'énergie grise »

PROJET DE MOTION

L'énergie grise représente la quantité d'énergie et plus largement l'impact environnemental attribuable à l'achat d'un bien de consommation neuf. Elle prend en compte l'entier du cycle de vie d'un produit : l'extraction des matières premières, leur transformation, la fabrication, le transport et enfin l'élimination. Elle ne prend pas en compte l'énergie nécessaire à l'utilisation du produit.

Considérant que :

- l'on tient généralement peu compte des gros impacts environnementaux liés à l'énergie grise ;
- ces impacts, difficiles à évaluer précisément, sont souvent supérieurs à ceux liés à l'utilisation d'énergie durant toute la durée de vie d'un appareil ou d'un véhicule ;
- contrairement aux idées reçues, il est souvent préférable pour l'environnement de « tirer jusqu'au bout » les appareils ou véhicules plutôt que de les remplacer par de nouveaux modèles certes moins gourmands en énergie, mais dont la fabrication a un impact environnemental très négatif ;
- réparer plutôt que remplacer contribue à la création d'emplois qui ne peuvent être délocalisés ;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de :

- Mettre en place une directive et des mesures visant à allonger la durée de vie des appareils, des véhicules et du mobilier utilisés par l'administration. Mandater si besoin un bureau d'études spécialisé pour cela ;
- Diminuer les budgets de renouvellement de ces appareils et véhicules et augmenter d'autant le budget pour l'entretien et les réparations ;
- Favoriser l'achat de véhicules ou appareils d'occasion ;

Pour le groupe des Verts, Joris Vaucher